



GeoGeny®

Publication:
Parution:
Tirage:
Public cible:
Lieu de diffusion:
Site web:

14 janvier 2004
journalière
66'531 exemplaires
grand public
Suisse romande
www.lematin.ch

Le Matin SUISSE

TECHNOLOGIE Des employés suivis à la trace via leur téléphone mobile

Bientôt des portables espions?

LOCALISATION PAR SATELLITE

Sunrise s'apprête à commercialiser un système permettant aux entreprises de guider leurs salariés dans tous leurs déplacements. Mais aussi de les surveiller en permanence.

Geneviève Comby

Les entreprises pourront-elles bientôt suivre leurs employés à la trace, connaître leurs moindres déplacements? En France, plusieurs opérateurs de téléphonie mobile proposent depuis quelques mois aux patrons de «géolocaliser» leurs salariés via leur téléphone portable. Destinée notamment à mieux gérer la mobilité des chauffeurs, livreurs ou autres techniciens sur le terrain, cette nouvelle technologie risque cependant d'ouvrir la porte à toutes les dérives.

En Suisse, seul Sunrise s'apprête à commercialiser un tel service, baptisé GeoGeny. Testé avec succès durant les fêtes de fin d'année pour guider les bénévoles de l'association Nez rouge, le système repose sur la localisation par satellite. «Nous utilisons des téléphones qui intègrent un récepteur GPS, précise Christophe Privet, de la société CPR Groupe, qui développe GeoGeny. Il suffit que l'appareil soit sous tension pour le localiser avec un degré de précision de 3 à 10 mètres.

Dans les véhicules, les gens sont équipés d'un assistant personnel électronique. Le mobile, lui, prend le relais quand la personne sort de sa voiture. «Pour une compagnie de taxis, l'assistant électronique suffit, explique

Christophe Privet. Mais, pour un agent de surveillance qui se déplace à pied, le portable permet par exemple d'envoyer des signaux d'alarme en cas de problème, en appuyant simplement sur un bouton.» La centrale le localise alors immédiatement.

Selon Sunrise, plusieurs entreprises romandes seraient intéressées. Mais les employés, eux, accepteraient-ils d'être «pistés»? «Je reconnais que c'est un sujet sensible, lâche Christophe Privet. Nous avons d'ailleurs établi une charte éthique. Quand on met en route le système, la personne en est informée par un signal sonore et visuel. Elle peut couper la liaison quand elle le veut.»

Selon la loi Suisse, la surveillance électronique permanente est interdite. «L'employeur a le droit d'organiser efficacement le travail de son entreprise, mais en choisissant la solution qui empiète le moins sur la sphère privée», précise Kosmas Tsiraktsopoulos porte-parole au bureau du préposé fédéral à la protection des données.

A Genève, la justice a déjà tranché à une occasion. Le Tribunal administratif a condamné en mars dernier une entreprise pour avoir installé un système de localisation GPS sur ses véhicules dans le but précis de surveiller ses collaborateurs.

«Quand on met en route le système, la personne en est informée par un signal sonore et visuel. Elle peut couper la liaison quand elle veut.»

Christophe Privet